

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AOUT 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHANAL Pierre, Maire.

Convocation en date du 27 juillet 2015

PRESENTS : Mesdames et Messieurs CHANAL Pierre, RICOME Géralde, CARRIERE Michel, BESSIERE Henri, VERGUES Denise, METGE Jean-Marc, ABRY Christine, CIRIBINO Pierrick, FAVRY Anouk, CAIZERGUES Roland, BOURGOIN Françoise, SALVY Francis, FRANCHOMME Pierre, ARNAL Ophélie, BACH Olivier.

ABSENTS : Mesdames AGRANIER Mary-José (procuration CIRIBINO Pierrick), LE GORREC-GLORIEUX Marion, DESSERME Sabrina, et Monsieur SARRAN Olivier

Secrétaire de séance : Madame RICOME Géralde.

Monsieur CHANAL rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (06 juillet 2015) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur CHANAL demande le rajout d'un sujet à l'ordre du jour de cette réunion :

- Cession parcelle C 597 : approbation à l'unanimité

DONATION PARCELLES 1048 ET 1051

Un administré souhaite faire une donation à la commune des parcelles référencées A 1048 et A 1051 lui appartenant.

En acceptant de recevoir cette donation, la commune de Laroque s'engage à donner du sens à cet acte quant à sa destination au sein de son patrimoine. A cet effet, la commune s'engage soit à louer le bien dans le cadre de son projet de logements sociaux, soit à vendre au profit d'une acquisition ou projet d'aménagement à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la donation telle que présentée. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte et toutes les formalités qui en découleront.

CESSION PARCELLE C 597

Mr CARRIERE explique qu'il convient de délibérer afin d'approuver la cession de la parcelle C 597 à la commune. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession telle que présentée.

CONVENTION AVEC HERAULT TRANSPORT (virement de crédit)

Mr BESSIERE explique qu'après plusieurs contacts avec Hérault Transport, des courriers et une réunion avec les parents susceptibles d'être intéressés, un ramassage des enfants laroquois vers les collèges de Ganges pourrait être envisagé contre signature d'une convention avec Hérault Transport. Il explique que cette dernière permettra de bénéficier d'une réduction de 50 % du montant initial (environ 105 €/trimestre/enfant).

Il convient de délibérer afin de :

- Autoriser le Maire à signer la convention
- Autoriser la prise en charge financière par la commune et autoriser le virement de crédit :

Dépenses de fonctionnement

Du 6135 : locations immobilières

-1 300 €

au 611 : contrats de prestations

De service

+ 1 300 €

- Demander une participation aux familles à hauteur de 25 €/trimestre/enfant

Après discussion, les membres présents approuvent à l'unanimité les éléments tels que décrit ci-dessus. Pouvoir est donné au Maire d'engager les démarches nécessaires à cette affaire.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF

Monsieur CARRIERE explique que la SLA est chargée par ERDF de la reconstruction du réseau électrique aux parcelles A 1580 et A 1586. Pour cela, il convient de passer une convention dite de servitudes avec ERDF.

Après explication de ladite convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette dernière et pouvoir est donné au maire de la signer.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION RIRE SUITE A LA FETE VOTIVE (virement de crédit)

Mr CIRIBINO fait un bilan de la fête votive du village et explique que les jeux gonflables ont rencontré un franc succès auprès des enfants et des parents et ont ainsi rapporté la somme de 184,30 €.

Il rappelle qu'il avait été décidé de reverser la recette de ces animations (jeux enfants) à une association caritative et notamment à l'association RIRE qui œuvre dans les hôpitaux auprès des enfants malades.

Il convient de prendre une décision modificative afin de procéder au mandatement de la somme :

Dépenses de fonctionnement

Du 6135 : locations mobilières

-200 €

au 6574 : subventions de fonc.

N°19 subventions diverses

+ 200 €

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de la somme de 184,30 € à l'association RIRE sur présentation d'un RIB, ainsi que la décision modificative.

D.I.A. 2015-012 et 2015-013 : non-préemption

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHANAL : - bilan mois de juillet au camping.

-plainte déposée contre la mairie par un administré (buvette fête)

Madame VERGUES : - maison Mas des Moulins à Laroque.

Madame BOURGOIN : - bilan soirée musicale du 31 juillet

- Ramonage de la cheminée du four ce mardi, après la 1^{ère} fournée pourra être préparée.

Madame ARNAL : sécurité du parapet aux abords du camping.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.